



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le premier jour de mai deux mille vingt-trois à 19 h à la Salle de conférence, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents :

- M. Martin Côté, maire
- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est aussi présent : M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 41. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023
4. Acceptation des comptes
5. Varia
6. Période de questions
7. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2023 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 30 avril 2023 pour un montant de 44 315,08 \$; Ces comptes ont été acquittés par le directeur général, et moi, Sylvain Roy, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.
M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

5. Varia

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 57.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.